

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 30

Effectif légal :	19
En exercice	19
Présents à la séance	18
Absents	1
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 17 août 2018 s'est réuni le **jeudi 30 août 2018 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

Mme Louissette HANS a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	EXCUSÉS	POUVOIR A	ABSENTS
1. M. LEROY Philippe, Maire	X			
2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint	X			
3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint	X			
4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint	X			
5. Mme HANS Louissette, 4 ^{ème} adjoint	X			
6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale	X			
7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal	X			
8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal	X			
9. M. REMY Daniel, conseiller municipal	X			
10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale	X			
11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale	X			
12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal	X			
13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale	X			
14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale	X			
15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal	X			
16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal	X			
17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale	X			
18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal	X			
19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale		X	Edith GREMILLET	

La séance est levée à 23 heures 00 minute.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/050 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 20 juin 2018

N° 2018/051 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2018/052 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Adhésion d'autres collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

- N° 2018/053 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01
Modification d'un poste d'adjoint administratif
Modification du tableau des emplois permanents
- N° 2018/054 Commande publique – Marchés Publics – 01-01
Marché d'exploitation des installations thermiques de la chaufferie bois, du réseau de chaleur urbain et des bâtiments communaux- Signature du marché
- N° 2018/055 Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01
Adoption du rapport du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges
- N° 2018/056 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Décision modificative n°2 au Budget Chaufferie
- N° 2018/057 Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01
Budget de l'Eau – Admissions en non-valeur
- N° 2018/058 Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Budget principal – Extinction de créances
- N° 2018/059 Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01
Acquisition de la parcelle AS65
- N° 2018/060 Autres domaines de compétences – Autres – 09-01
Service RGPD du centre de gestion
- N° 2018/061 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Convention d'occupation de terrains privés
- N° 2018/062 Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05
Convention pour l'installation de Nœuds de Raccordement Optiques (NRO)
Convention de servitude
- N° 2018/063 Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01
Acceptation de donation
- N° 2018/064 Finances locales – Tarifs des services publics - 07-01-02
Garderie périscolaire

Délibération n° 2018/050
Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 20 juin 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOpte le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018.

Délibération n° 2018/051
Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014,
Monsieur le Maire

a) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

NOM	Prénom	Adresse du bien aliéné	Nature du bien aliéné		Réf cadastrale	n° d'ordre
			immeuble bâti Sur terrain propre	immeuble non bâti		
HOLVEC	ROLAND	303 chemin de Bazimpré	x		AB 263 et AB 266	2018/15
BOUASSE	Mohamed	433 rue d'Arches	x		AK 282	2018/16
MARCHAL	Denise	Lieu-dit le Faubourg		X	AM 401	2018/17
RAOULT-CANLAY	Laurent	10 A rue du Saut du Broc	X		AK 253	2018/18
LALLEMAND	Jacqueline	1350 rue d'Arches		X	AC 54 P	2018/19
SCI LE CENTRE		374 rue de la Gare	X		AM 45-AM 46-AM 72-AM 74-AM 83-AP 42	2018/20
RAOULT-CANLAY	LAURENT	10A RUE DU SAUT DU BROC	x		AK 253	2018/21
SCI LA VALENTINE		22 RUE DES CHARTONS	X		AL 219	2018/22

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2018/052

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Adhésion d'autres collectivités au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges, invitant le celui-ci à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par différentes collectivités :

Par délibération, la commune de **VAUDONCOURT** et le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural** (PETR) du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ont demandé, par délibération, leur adhésion au SMIC.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées.

Délibération n° 2018/053

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Modification d'un poste d'adjoint administratif

Modification du tableau des emplois permanents

Vu l'inscription sur liste d'aptitude,

Considérant les fonctions exercées,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE

- de modifier un poste d'adjoint administratif à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2018

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe,

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté correspondant

Délibération n° 2018/054

Commande publique – Marchés Publics – 01-01

Marché d'exploitation des installations thermiques de la chaufferie bois, du réseau de chaleur urbain et des bâtiments communaux- Signature du marché

Monsieur le Maire rappelle que le marché d'exploitation arrive à son terme au 31/08/2018 (prolongation lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2017).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 août 2018.

Une seule offre a été présentée, par la société Dalkia, pour un montant HT/an de 60 495.51€ soit 604 955.10€ Ht/10ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention, Monsieur Daniel REMY

PREND NOTE du choix de la commission d'appel d'offres de retenir la société DALKIA pour un montant HT/an de 60 495.51€ soit 604 955.10€ Ht/10ans

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant

Délibération n° 2018/055

Autres domaines de compétence – Autres domaines de compétence des communes – 09-01

Adoption du rapport du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour l'année 2017

Le Conseil Municipal, après délibération, 1 abstention, Monsieur Jean-Louis THOMAS

PREND ACTE du rapport du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour l'année 2017.

Délibération n° 2018/056

Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01

Décision modificative n° 2 au Budget Chaufferie

Vu la remarque de la Trésorerie, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE la décision modificative n°2 suivantes au Budget de la chaufferie :

Dépenses – Article 6811 Dotation aux amortissements + 28.20 €

Recettes – Article 28188 Autres immobilisations corporelles + 28.20 €

Délibération n° 2018/057

Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01

Budget Principal et de l'Eau – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Comptable public a épuisé toutes les voies de recouvrement de titres dont la liste a été transmise aux élus pour le Budget principal et le budget de l'Eau.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADMET en non-valeur un montant de 5.88€ au Budget principal et 86.64€ au Budget de l'Eau.

DIT que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au Budget primitif.

Délibération n° 2018/058

**Finances Locales – Décisions budgétaires – 07-01
Budget Principal– Extinction de créances**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la DGFIP relatif aux extinctions de créances à constater sur le Budget principal pour un montant de 10.00 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADMET en créances éteintes une somme de 10.00€

DIT que les crédits budgétaires sont prévus au Budget Primitif.

Délibération n° 2018/059

**Domaine et Patrimoine – Acquisition – 03-01
Acquisition de la parcelle AS65**

Monsieur le Maire ne participe ni au débat, ni au vote et donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3ème Adjoint, qui rappelle le projet de créer une plateforme de retournement dans l'Impasse du Voyer.

Vu la parcelle AS65 de 667m² située en zone N,

Vu l'évaluation du service du Domaine des Finances Publiques

Vu l'accord du propriétaire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à acquérir auprès de la Chaudronnerie LEROY, la parcelle AS65 de 667m² au prix de 300.00 €

PRECISE que les frais de la vente seront à la charge de la commune

Délibération n° 2018/060

**Autres domaines de compétences – Autres – 09-01
Service RGPD du centre de gestion et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)**

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54

AUTORISE le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

AUTORISE le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

Délibération n° 2018/061

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine privé – 03-06
Convention d'occupation de terrains privés

Monsieur Henri LA VAULLEE ne participe ni au débat, ni au vote,

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain HENRY, 3ème Adjoint,

Vu la nécessité d'avoir des points d'eau incendie sur la rue de la Gare,

Vu le terrain de Monsieur Pascal RICHARD, domicilié 1010 rue de la Gare

Vu le terrain de Monsieur Henri LA VAULLEE, domicilié 885 rue de la Gare

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer une convention d'occupation du domaine privé permettant un point d'eau incendie avec Monsieur Pascal RICHARD et Monsieur Henri LA VAULLEE.

Délibération n° 2018/062

Domaine et Patrimoine – Actes de gestion du domaine public – 03-05

Convention pour l'installation de Nœuds de Raccordement Optiques (NRO)

Convention de servitude

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder au déploiement du réseau Fibre Optique sur le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec LOSANGE pour les installations de Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) et de Sous Répartiteurs Optiques (SRO) sur le domaine public de la commune

AUTORISE le Maire à signer une convention de servitude sur le domaine public au profit de LOSANGE afin d'implanter un NRO ou SRO ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération n° 2018/063

Domaine et Patrimoine – Acquisitions – 03-01

Acceptation donation parcelle AI21

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Mr THIEBAUT Maurice Victor, propriétaire de la parcelle cadastrée section AI n° 21 de 220m² située au lieu-dit Les Meix Laval souhaite en faire don à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'un bornage peut être nécessaire. Tous les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ACCEPTE la donation de la parcelle cadastrée section AI n°21 par Mr THIEBAUT Maurice Victor.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

Délibération n° 2018/064

Finances locales – Tarifs des services publics – 07-01-02

Garderie périscolaire

Suite à l'acquisition d'un logiciel périscolaire, Monsieur le Maire propose d'adopter un tarif pour la garderie périscolaire à la demi-heure comme suit :

	Coefficient <600€		Coefficient >=600€	
	Pouxoux / Jarménil	Extérieurs	Pouxoux / Jarménil	Extérieurs
Anciens tarifs (1h)	1,05	3,05	1,75	3,5
Nouveaux tarifs (0,5h)	0,53 €	1,53 €	0,88 €	1,75 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

VOTE les tarifs municipaux pour la garderie périscolaire comme ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2018

	Coefficient <600€		Coefficient >=600€	
	Pouxoux / Jarménil	Extérieurs	Pouxoux / Jarménil	Extérieurs
1/2h garderie	0,53 €	1,53 €	0,88 €	1,75 €